

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

N°2026-030

Délégués titulaires :

Nombre : 82

Présents : 63

Délégués suppléants :

Nombre : 82

Présents : 5

Absents représentés : 3

Nombre de votants : 71

Date de convocation :

Mardi 5 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le onze mai à dix-neuf heures, le comité syndical du SMICTOM, légalement convoqué en séance publique, s'est réuni au siège de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, commune de Samois-sur-Seine, sous la présidence de Monsieur Pascal GOUHOURY, Président du SMICTOM.

Etaient présents :

Caroline MAILLARD, Nicolas GALLOT, Lucie PAMART, Marie-Charlotte NOUHAUD, Nicolas PIERRET, Arielle DADONE, Yves COZE, Cyril PARUSSOLO, Lionel LEDENT, Patrick POCHON, Catherine HAMEL, Yves PETIT, Bertrand GALLOIS, Francis GUERRIER, Gilles BIARDEAU, Mickael MOREIRA, Arnaud DELACOUR, Jean-Benoît LINAY, Thibault FLINE, Gérald RONTEIX, Fanny MALVEZIN, Chrystel SOMBRET, Pascaline COPPÉ, Alain GIAT, Laurence SAMMUT, Isabelle MARIE, Michel CALMY, Pascal SPANNACCINI, André CHARVET, Laurence DELAY, Fabrice RICHARD, Jean-Paul CULINAS, Vanessa GUILLEMARD, Grégoire DROUOT, Sandrine FERNANDEZ, Florence BERTIN, Pierre GREGOIRE, Benedikte HATTIER, Pascal GOUHOURY, Didier CARTEAU, Jean-Claude CABRAL, Giovanni PELLILLI, Nicole ROUSSEAU, Gilles TOUCHAIS, Didier KERIGER, Daniel DIDON, Isabelle COSTERIZANT, Alexandre BERTHEZ, Dikran ZAKEOSSIAN, Pascale LELOT-BERDIER, Véronique ZIVKOVIC, Olivier THEOT, Nathalie ILLE, Véronique BOZEC, Souheir BAYADO, Joelle MANIGHETTI, Patrick SEPTIERS, Julien FOSSAY, Benjamin SERRE, David REVERCHON, Bruno MICHEL, Caroline DESTORS, Régine BRAUN, Patrice SAINTON, Amélie BOCANFUSO, Véronique BOISSEAU, Nicolas CEDILLE, Marie JURATOVAC

Secrétaire de séance : Francis GUERRIER

OBJET : Détermination du nombre des autres membres du Bureau

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-10 applicable par renvoi aux articles L.5711-1, L.5211-1 et L.5211-2 du même code, le bureau du comité syndical est composé du président, d'un ou de plusieurs vice-présidents et, éventuellement d'un ou plusieurs autres membres ;

Considérant l'installation du comité syndical, le 11 mai 2026 ;

Considérant l'élection du Président, le 11 mai 2026 ;

Considérant l'élection des vice-présidents, le 11 mai 2026 ;

Sur proposition du Président de fixer à 9 le nombre des autres membres du Bureau ;

Le Comité syndical,

Après délibération, à l'unanimité,

DÉCIDE de fixer à 9 le nombre des autres membres du Bureau du SMICTOM.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour extrait conforme au registre

Le Président,
Pascal GOUHOURY



Certifié exécutoire le : **19 MAI 2026**

Date d'affichage le : **19 MAI 2026**

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site www.smictom-fontainebleau.fr et sa transmission au représentant de l'Etat auprès du tribunal administratif de Melun.